



Naturalisation et fonction publique

Par MadameD

Bonjour,

Je suis de nationalité russe,

j'ai fais ma demande de naturalisation le 13/03/13. Je prévoie passer le concours pour être titulaire et travailler dans la fonction publique hospitalière en tant que secrétaire médicale. Le concours va avoir lieu en septembre 2013 mais il faut déposer le dossier avant le 9/05.

Est-ce que j'ai le droit de déposer mon dossier et passer ce concours ?

La dame de la préfecture m'avait dit que je pouvais passer le concours et si entre temps je recevais la nationalité, alors par le droit de rétractation je l'aurais à partir de la date de ma demande (13/03/2013).

Notre DRH me dit qu'il faut avoir la nationalité à l'ouverture du concours.

Est-ce qu'il existe les textes qui disent qu'il faut avoir la nationalité à la clôture du concours?

Merci pour votre réponse

Cordialement